



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE
Accueil et Séjour des Etrangers

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e) : _____

Nom et Prénom

Né(e) le : _____ à _____

Nationalité : _____

Domicilié(e) : _____

Atteste sur l'honneur héberger à mon domicile depuis le : _____

M., Mme, Mlle : _____

Nom et Prénom

Né(e) le : _____ à _____

Nationalité : _____

Précisez le cas échéant le lien de parenté avec la personne concernée: _____

Je joins la copie recto-verso de (rayer la mention inutile) - mon titre de séjour à la bonne adresse
- ma carte nationale d'identité française
- mon passeport français ou européen (pages d'identité et de validité)

Et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet datée de moins de six mois).

Fait le _____ signature :

LE FAUX COMMIS DANS UN DOCUMENT DÉLIVRÉ À UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE AUX FINS DE CONSTATER UN DROIT, UNE IDENTITÉ OU UNE QUALITÉ OU D'ACCORDER UNE AUTORISATION, EST PUNI, DE 5 ANS D'EMPRISONNEMENT ET DE 76225 EUROS D'AMENDES. L'USAGE DE FAUX EST PUNI DES MÊMES PEINES (ARTICLE 441-2 DU CODE PÉNAL)

EST PUNI D'UN AN D'EMPRISONNEMENT ET DE 15245 EUROS D'AMENDES LE FAIT

- D'ÉTABLIR UNE ATTESTATION OU UN CERTIFICAT FAISANT ÉTAT DE FAITS MATÉRIELLEMENT INEXACT,
- DE FALSIFIER UNE ATTESTATION OU UN CERTIFICAT ORIGINELLEMENT SINCÈRE,
- DE FAIRE USAGE D'UNE ATTESTATION OU D'UN CERTIFICAT INEXACT OU FALSIFIÉ (ARTICLE 441-7 DU CODE PÉNAL)